

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2016

Étaient présents : Bruno FORTIER, Pascal FAYOLLE, Claude LEGOUY, Françoise NIVASSE, Ronald CLAUD, Michel SPEMENT, Murielle WOLSKI, Virginie DOUAT, Juliette CELESTIN, Maryse BOULEAU, Bernard HERBETTE, Nicoletta WUDARSKI, Ghislaine LEROY, Rachel DELBOUYS, Tonia VIVIEN, Ludwig FOSSE, Julien PICHELIN, Cédric LECOMTE, Michel ETIENNE, Josy CARRELTORLET, Sophie CLAUS, Florence HARMANT, Jérôme FURET, Rodrigue FERNANDEZ, Monique CHOBEAU, Michel HOULLIER.

Absents ayant donné pouvoirs :

Elizabeth SIEGFRIED pouvoir à Julien PICHELIN,  
Claude DALLE pouvoir à Bernard HERBETTE,  
Jacques ZAJDA pouvoir à Michel SPEMENT,  
Sylvain DUBOIS pouvoir à Virginie DOUAT,  
Arnaud FOUBERT pouvoir à Sophie CLAUS,  
Jean-Paul LETOURNEUR pouvoir à Monique CHOBEAU

Est désigné(e) secrétaire de séance : Ludwig FOSSE

Le Conseil municipal, approuve à l'unanimité le procès-verbal des délibérations du

### **DEL2016-09-01 – PROJET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT ET DE GESTION DES EAUX PLUVIALES – ADOPTION AVANT ENQUETE PUBLIQUE**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Les projets suivants :
  - plan de zonage d'assainissement, scénario 2a,
  - plan de zonage de gestion des eaux pluviales,
- Décide de soumettre à l'enquête publique :
  - le projet de plan de zonage d'assainissement de la ville de Crépy-en-Valois,
  - le projet de plan de zonage de gestion des eaux pluviales de la ville de Crépy-en-Valois,
- Autorise le Maire à prendre toute disposition et signer tout acte et document afférent à la mise à l'enquête et à l'approbation des plans de zonage d'assainissement et de gestion des eaux pluviales.

8 abstentions : Arnaud FOUBERT pouvoir à Sophie CLAUS, Michel ETIENNE, Josy CARRELTORLET, Sophie CLAUS, Florence HARMANT, Jérôme FURET, Rodrigue FERNANDEZ, Michel HOULLIER :

## **DEL2016-09-02 – RAPPORTS D'ACTIVITE ANNUELS 2015 DES DELEGATAIRES DE SERVICES PUBLICS**

Le Conseil municipal de prendre acte de la présentation des rapports annuels ci-dessous :

- service des marchés d'approvisionnement (LES FILS DE MADAME GERAUD)
- service de gestion des déchets ménagers (SMVO)
- service de l'électricité (SE60)

## **DEL2016-09-03 – MODIFICATION DES STATUTS DU SE60**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- les statuts du SE60 annexés à la délibération :
  - modifiant l'article 4 relatif aux compétences optionnelles,
  - modifiant l'article 5 relatif aux activités complémentaires et à la mise en commun de moyens,
  - modifiant les annexes relatives aux adhérents au SE60 et aux Secteurs Locaux d'Energie,
  - modifiant l'annexe relative aux compétences transférées par les adhérents.

## **DEL2016-09-04 – PROGRAMME DE DEPLOIEMENT D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES**

Sur proposition de Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés :

- le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » au Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) pour la mise en place du service Mouv'Oise comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge,
- les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques », ci-annexées,
- Autorise le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » et à la mise en œuvre du projet,
- Engage la Ville à mettre à disposition, à titre gratuit, pendant 5 ans à compter de la mise en service du dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, 2 emplacements de stationnement par borne,
- Précise que l'engagement de la Ville de Crépy-en-Valois se limite aux bornes de recharge comprises dans les 107 bornes prévues au schéma du SE60 et bénéficiant du financement de l'ADEME et du Conseil départemental de l'Oise,
- Précise que cet engagement est lié à la prise en charge par la CCPV des frais de fonctionnement annuel des bornes installées.

10 abstentions : Arnaud FOUBERT pouvoir à Sophie CLAUS, Michel ETIENNE, Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS, Florence HARMANT, Jérôme FURET, Rodrigue FERNANDEZ, Jean-Paul LETOURNEUR pouvoir à Monique CHOBEAU, Monique CHOBEAU, Michel HOULLIER.

## **DEL2016-09-05 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Sur proposition de Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- L'ouverture d'un poste à temps complet d'adjoint administratif 1ère classe,

## **DEL2016-09-06 – BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N° 3**

Sur proposition de Claude LEGOUY, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Les ajustements suivants :

**Ajustements de crédits en recettes de fonctionnement :**

74-7411-01	Dotation forfaitaire	59 492,00
74-74123-01	Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale	4 093,00
74-74127-01	Dotation nationale de péréquation	74 803,00
77-7718-020	Produits exceptionnels	3 612,00
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>142 000,00</b>

**Ajustements de crédits en dépenses de fonctionnement :**

011-60628-020	Autres fournitures non stockées	20 000,00
011-60631-020	Fournitures d'entretien	10 000,00
011-615231-823	Entretien voiries	25 000,00
011-61551-020	Entretien matériel roulant	20 000,00
65-65748-025	Subventions aux personnes de droit privé	2 000,00
023-023-01	Virement à la section d'investissement	65 000,00
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>142 000,00</b>

**Ajustements de crédits en recettes d'investissement :**

Hors opération: 021-021-01	Virement de la section de fonctionnement	65 000,00
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>65 000,00</b>

**Ajustements de crédits en dépenses d'investissement :**

Opération 102: 21-21318-322	Autres bâtiments publics	10 000,00
Opération 103: 21-21312-212	Bâtiments scolaires	30 000,00
Opération 109: 21-2113-324	Terrains aménagés autres que voirie	10 000,00
Opération 109: 21-2116-026	Cimetières	15 000,00
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>65 000,00</b>

10 abstentions : Arnaud FOUBERT pouvoir à Sophie CLAUS, Michel ETIENNE, Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS, Florence HARMANT, Jérôme FURET, Rodrigue FERNANDEZ, Jean-Paul LETOURNEUR pouvoir à Monique CHOBEAU, Monique CHOBEAU, Michel HOULLIER.

**DEL2016-09-07 – CONTRAT DE VILLE 2015-2020 – NOUVELLE ACTION DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT ET LE SOUTIEN A L'INSTALLATION D'ENTREPRENEURS DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION**

Sur proposition de Juliette CELESTIN, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés :

- L'accord d'une subvention de 2.000 € à la Fédération des Boutiques à l'Essai (association loi 1901) pour l'action « Ma boutique, mon quartier » dans le cadre du programme d'action 2016 du contrat de ville 2015-2020, signé le 10 juillet 2015 en faveur du quartier Kennedy,
- Précise que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, compte 65748-025, du budget général 2016 de la Ville.

6 abstentions : Arnaud FOUBERT pouvoir à Sophie CLAUS, Michel ETIENNE, Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS, Jean-Paul LETOURNEUR pouvoir à Monique CHOBEAU, Monique CHOBEAU.

#### **DEL2016-09-08 – SECTEUR DISTINCT D'ACTIVITE – BIL – ADMISSION EN CREANCES IRRECOUVRABLES**

Sur proposition de Claude LEGOUY, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- De porter le montant de 5.322,48 € en créances irrécouvrables au compte 6542-90 « créances éteintes » du budget Ville.

#### **DEL2016-09-09 – VENTE DE TERRAIN DANS LA ZONE INDUSTRIELLE**

Sur proposition de Claude LEGOUY, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés :

- La substitution de la société FAPS EFICIENCIA à la SCI LES YOURTES, en cours de constitution, représentée par Monsieur Eric HENRION et Madame Christine HENRION, domiciliée 34 rue du Colisée, Paris 8<sup>ème</sup>, pour la vente des parcelles de terrain cadastrées ZH317 et ZH335p, sises en zone industrielle, pour une superficie totale de 5.000 m<sup>2</sup>,
- Précise que cette vente se fait aux conditions de la délibération n° DEL2015-09-10 du 23 septembre 2015,
- Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire déléguée à l'Urbanisme à signer l'acte de transfert de propriété à intervenir avec la SCI LES YOURTES en cours de constitution, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à cette affaire.

2 abstentions : Jean-Paul LETOURNEUR pouvoir à Monique CHOBEAU, Monique CHOBEAU.

#### **DEL2016-09-10 – VENTE D'UNE PARCELLE DECLASSEE**

Sur proposition de Murielle WOLSKI, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- La vente, à Madame Limonka STOJKOVIC, d'une bande de terrain située rue Jules Massenet entre les parcelles BB274 et BB275, pour une superficie approximative de 72 m<sup>2</sup>, à confirmer par un document d'arpentage,
- Dit que la vente aura lieu moyennant un prix de 15 € le m<sup>2</sup>, prix payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique,
- Précise que l'acte notarié devra prévoir une servitude pour entretien du réseau d'éclairage public en souterrain,
- Précise que les frais de géomètre, les frais d'acte notarié et tous les autres frais afférents à cette acquisition sont supportés par l'acquéreur,
- Charge pour la Ville de Crépy-en-Valois, Maître FLEURY-BOYER, notaire à Crépy-en-Valois, de la rédaction de l'acte,
- Autorise le Maire ou l'Adjoint déléguée à l'urbanisme à signer l'acte de transfert de propriété à intervenir, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à cette affaire,
- Dit que la recette sera inscrite au compte 77-01-775 « produits des cessions » du budget principal.

### **DECISIONS DU MAIRE PRISES DEPUIS LE CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2016**

Conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du CGCT, Monsieur le Maire rend compte des décisions n° 61/2016 à 83/2016.

#### **61/2016 – PEL - ATELIER CIRQUE - COLLEGE GERARD DE NERVAL**

Un avenant à la convention avec l'association CIRCUS-VIRUS est signé afin de prolonger d'une journée, le 23 juin 2016, l'atelier cirque au collège Gérard de Nerval. La prestation est facturée 50 €/TTC par heure d'intervention.

#### **62/2016 – DISPOSITIF DE SECOURS SUR MANIFESTATIONS**

Une convention est signée avec l'Association Départementale de Protection Civile de l'Oise (ADPC 60) pour les manifestations suivantes :

- fête de la musique du 21 juin 2016, pour un montant de 252 €
- feu de la St-Jean du 24 juin 2016, pour un montant de 252 €
- feu d'artifice du 13 juillet 2016, pour un montant de 231 €

#### **63/2016 – MARCHE PUBLIC 15T20 - AVENANT N° 1**

Un avenant au marché de travaux de la rénovation de la station d'épuration est signé avec la Société MTO CONCEPT domiciliée à Cuise-La-Motte pour un montant de 3.962 €/HT, soit une augmentation de 9,40 % du marché).

#### **64/2016 – CENTRALE D'ACHAT DU TRANSPORT PUBLIC**

Un engagement de commande d'un montant de 147.574 €/HT est signé avec la Centrale d'Achat du Transport Public, domiciliée à Paris 14<sup>ème</sup>, pour l'achat d'un véhicule Minicar « Next » VEHIXEL de 43 places.

#### **65/2016 – PROGICIELS CIRIL (GESTION RESSOURCES HUMAINES)**

Un contrat de maintenance d'une année est signé avec la Société CIRIL, domiciliée à VILLEURBANNE (69603). La redevance trimestrielle s'élève à 1.726,37 €/TTC.

#### **67/2016 – TELEPHONIE MOBILE**

Un contrat est signé avec la Société Bouygues Télécom pour la fourniture de services de téléphonie mobile pour une flotte de 52 lignes en consommation illimitée, dont 9 avec option data illimitée 5 GO, pour une durée de 24 mois. Le forfait mensuel est de 398,82 €/HT.

#### **68/2016 – EXPERTISE DES VEHICULES MIS EN FOURRIERE**

Une convention d'expertise automobile d'une durée de un an est signée avec la société NETTELET EXPERTISES, domiciliée à LAON. La prestation sera facturée 35 €/HT par véhicule expertisé.

#### **69/2016 – AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE MANDAT AVEC LA SAO**

La Société d'Aménagement de l'Oise (SAO) est autorisée à signer les marchés relatifs à la réalisation de l'aménagement des locaux de la Police municipale et de locaux associatifs, avec les entreprises suivantes :

**Lot 1 Gros-Œuvre** : Entreprise PIAZZA (11 rue St-Eloi – 60 Crépy-en-Valois), 102.471,96 €/HT

**Lot 2 Étanchéité** : Entreprise MONSEGU (8 rue du bon médecin – ZA de l'Avelon – 60 Beauvais), 53.445,40 €/HT

**Lot 3 Bardage Vêture de façades** : Entreprise SPRITE (110 ZAC de la ferme des sables – 60 Breuil-le-Sec), 39.917,57 €/HT

**Lot 4 Menuiseries extérieures** : Entreprise MAW (115 rue de Martyrs – 60 Venette), 88.519,00 €/HT

**Lot 5 Cloisons Doublages Isolation Faux plafonds** : Entreprise BELVALETTE (ZA du champ Trainé – 60 Rieux), 83.255,26 €/HT

**Lot 6 Menuiseries intérieures** : Entreprise FAUQUET (8 bis route de Flandres – 60 Saint-Martin Longueau), 26.657,15 €/HT

**Lot 7 Peinture Sols souples PVC** : Entreprise BEAUVAISIS DECOR (36 avenue Salvador Allende – 60 Beauvais), 46.879,10 €/HT

**Lot 8 Plomberie Chauffage Ventilation** : Entreprise SANIBAT (5 avenue des Noisetiers – Parc Alata – 60 Creil), 97.300,00 €/HT

**Lot 9 Électricité** : Entreprise SEDD (31 rue des Longues Rayes – 60 La Croix St-Ouen), 56.526,95 €/HT

#### **70/2016 – MARCHE PUBLIC 16S11 – NETTOYAGE DES VITRES DES BATIMENTS MUNICIPAUX**

Un marché d'une durée de 3 ans est signé avec la Société GC Nettoyage domiciliée à ROUVILLE, pour deux passages par an, soit six interventions sur la durée du marché. L'intervention sera facturée 3.163,72 €/HT.

**71/2016 – VERIFICATION DES EQUIPEMENTS DE DEFENSE INCENDIE**

Une convention d'une durée d'une année, renouvelable dans la limite de 5 années est signée avec la Société SAUR, pour la vérification annuelle des équipements de défense incendie. La rémunération forfaitaire est de 15 €/HT par poteau incendie.

**72/2016 – MODIFICATION DE LA REGIE RECETTES DE LA MEDIATHEQUE**

Au vu de l'avis conforme du comptable public en date du 24 juin 2016, il est rajouté à la régie recettes l'encaissement des produits de la vente de documents provenant du fonds de la médiathèque.

**73/2016 – SPECTACLE POUR LE MUSEE**

Un contrat est signé avec la Société PONY PRODUCTION, domiciliée à Paris 18<sup>ème</sup> pour une représentation qui se tiendra au Musée de l'Archerie et du Valois le 28 octobre 2016. La prestation est facturée 1.899 €/TTC.

**74/2016 – MARCHÉ 15F01 – AVENANT N°1 – LOCATION D'UN PARC DE VEHICULES**

Un avenant est signé avec la Société PUBLIC LOCATION LONGUE DUREE, domiciliée à Rueil Malmaison (95), ayant pour effet de modifier le loyer mensuel du véhicule G6 (Lot 3 – gros utilitaires), passant de 476,40 €/TTC à 388,64 €/TTC, et de fixer la date de fin du marché au 17 novembre 2020 pour tous les véhicules de la flotte.

**75/2016 – CONVENTION « PASS PERMIS CITOYEN »**

Une convention de partenariat tripartite est signée avec le Conseil départemental de l'Oise et Madame Mélissa BOULOT, domiciliée à Crépy-en-Valois, 1 rue Gabriel Fauré. Le Conseil départemental accordera une aide financière de 600 € à l'intéressé en contrepartie d'une contribution citoyenne de 70 heures au service de la Ville de Crépy-en-Valois.

**76/2016 – CONVENTION « PASS PERMIS CITOYEN »**

Une convention de partenariat tripartite est signée avec le Conseil départemental de l'Oise et Madame Stacy MOOTHOSAWMY, domiciliée à Crépy-en-Valois, 1 rue Lucien Hazard. Le Conseil départemental accordera une aide financière de 600 € à l'intéressé en contrepartie d'une contribution citoyenne de 70 heures au service de la Ville de Crépy-en-Valois.

**77/2016 – CONVENTION D'HONORAIRES**

Considérant la protection juridique accordée à Monsieur Laurent KOSIOROWSKI-LESNE, dans le cadre de son pourvoi en cassation contre l'arrêt rendu le 29 juin 2016 par la Chambre correctionnelle de la Cour d'appel d'Amiens, une convention d'honoraire est signée avec Maître Jérôme ORTSCHIEDT, dont le cabinet est domicilié à Paris 16<sup>ème</sup>.

**78/2016 – MARCHÉ PUBLIC 16S06 – THERMOGRAPHIE AERIEENNE DU TERRITOIRE COMMUNAL**

Un marché de services est signé avec la Société ACTION AIR ENVIRONNEMENT, domiciliée à Cuers (83) pour une prestation d'un montant de 17.160 €/TTC :

- Phase 1 : survol et acquisition (prestation de base) 6.720 €/TTC
- Phase 2 : analyse et restitution des données + formation 5.880 €/TTC
- Intégration des données sur le site Internet de la Ville 4.560 €/TTC

**79/2016 – MARCHÉ PUBLIC 15T18 – AVENANT N°1 – MISE AUX NORMES DE LA SALLE MARCEL QUENTIN**

Considérant qu'il convient de prévoir l'ajout d'une couche de polyuréthane pour mettre à niveau le sol sur la partie de l'extension du gymnase, un avenant d'un montant de 2.802,58 €/HT est signé avec la société STTS (agence Nord-Picardie), domiciliée à Groffliers (62600), portant le montant total du marché pour le lot 4 à 66.717,58 €/HT.

**80/2016 – MISE A DISPOSITION D'UNE CELLULE DU BIL**

Une convention à titre précaire est signée avec l'association L'OUTIL EN MAIN DU VALOIS pour une mise à disposition de la cellule BIL n° 3 à compter du 17 août 2016. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

### **81/2016 – MARCHE PUBLIC 16T12 – TOITURE SALLE DE MUSCULATION**

Un marché de travaux est conclu avec :

- Pour le Lot 1 - Désamiantage : Société EURODEM DESAMIANTAGE, domiciliée à BEAUVAIS (60000), pour un montant de 5.500 €/HT.
- Pour le Lot 2 - Couverture : Société ROQUIGNY, domiciliée à SOISSONS (02204), pour un montant de 9.578,98 €/HT.

### **82/2016 – VENTE DE MATERIEL EQUESTRE**

Le service de la police municipale ayant mis fin à l'activité de la brigade équestre la Ville vend le matériel n'ayant plus d'utilité pour le service pour un montant total de 399 €.

### **83/2016 – CONVENTION « PASS PERMIS CITOYEN »**

Une convention de partenariat tripartite est signée avec le Conseil départemental de l'Oise et Madame Agathe LOUCHET, domiciliée à Crépy-en-Valois, 12 impasse Charles Cureau, Monsieur Alexis BELMIN, domicilié à Crépy-en-Valois, 21 rue des Pervenches et Monsieur Florian LEGROS, domicilié à Crépy-en-Valois, 6 boulevard Victor Hugo. Le Conseil départemental accordera une aide financière de 600 € aux intéressés en contrepartie d'une contribution citoyenne de 70 heures au service de la Ville de Crépy-en-Valois.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h05.

Le Maire,  
Bruno FORTIER

